



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Madame Agnès Pannier-Runacher
Ministère de la Transition écologique,
de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche

A Lorient, le 17 janvier 2025

Objet : Fermeture du Golfe de Gascogne : le besoin de protéger et de connaître

Madame la Ministre,

Le 9 janvier 2025, vous avez confirmé la fermeture du Golfe de Gascogne aux navires de pêche de plus de 8 mètres à compter du 22 janvier et pour une durée d'un mois. Ces 300 navires français et la filière aval seront indemnisés, pour une enveloppe totale de 20 millions d'euros.

Vous considérez que puisque le nombre de dauphins échoués a été divisé par quatre, c'est une bonne mesure, et c'est la raison pour laquelle elle sera reconduite en 2026. Nous considérons que cette donnée n'est pas suffisante.

En tant qu'élu-e-s écologistes, nous sommes évidemment favorables à la protection de la biodiversité et à la préservation des cétacés. Mais mettre en place des mesures sans les évaluer et tirer des conclusions pose la question de leur efficacité et de celle de l'utilisation de l'argent public. Alors que la santé globale de l'océan se dégrade, que les dérèglements climatiques et océaniques s'amplifient, et que la biodiversité s'effondre, l'acquisition de connaissances est plus que jamais vitale. Le seul principe de précaution ne suffit pas à prendre des décisions de gestion acceptables pour les activités touchées.

Pour que la fermeture du Golfe soit utile nous devons l'utiliser afin de faire progresser les connaissances scientifiques pour protéger réellement la biodiversité et les cétacés. **Nous demandons une mesure d'urgence : l'ouverture d'une campagne de pêche scientifique et participative qui pourrait s'appuyer sur les équipes de l'IFREMER et sur les savoirs locaux des pêcheurs.** Les navires sont à l'arrêt pour un mois : utilisons-les pour amener des scientifiques et observateurs dans le Golfe de Gascogne et faire une étude sérieuse sur la présence des populations de dauphins sur les zones de pêche et sur les bénéfices de la fermeture spatio-temporelle. Les pêcheurs volontaires pour emmener les chercheurs seraient rémunéré-e-s, et pourraient partager leurs connaissances des milieux.

Madame la Ministre, en 2025, année de la Mer et de la tenue de l'UNOC et du One Ocean Science Congress, la France est-elle capable de mettre en place cette mesure d'urgence et débloquent des fonds pour apporter des réponses aux usagers du Golfe de Gascogne, pour acquérir des connaissances en sciences océaniques, et pour s'assurer que les mesures prises actuellement pour protéger les cétacés sont nécessaires et suffisantes ?

Nous nous tenons à votre disposition pour travailler sur la question.

Nous vous prions d'agréer, nos salutations distinguées.

Damien Girard, Député NFP- Les Écologistes
Mélissa Camara, Députée Européenne Les Écologistes
Mathilde Ollivier, Sénatrice Les Écologistes